



Notified Body

**ASMP Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux**  
Schwanengasse 12, 3011 Berne

# Certificat

de la conformité du contrôle interne à l'unité de production

**2115-CPR-04101**

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement sur les produits de construction – RPC), le présent certificat est valable pour le produit de construction

**Granulats pour béton**

produit par ou pour

**Gravière de la Cliae-aux-Moines SA**

et fabriqué à l'usine

**Claie-aux-Moines**

Le présent certificat atteste que toutes les prescriptions relatives à l'évaluation et à la vérification de la constance des performances énoncées à l'annexe ZA de la norme harmonisée

**EN 12620:2002 + A1:2008**

sont appliquée(s) conformément au System 2+ et que le contrôle de la production en usine satisfait à toutes les exigences qui y sont prescrites.

Le présent certificat a été délivré pour la première fois le 30.11.2007 et reste valable tant que les méthodes d'essai et/ou les exigences du contrôle de la production en usine énoncées dans la norme harmonisée relatives à l'évaluation de la performance des caractéristiques déclarées ne changent pas, que le produit et les conditions de fabrication en usine ne subissent pas de modifications substantielles et que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ASMP.

Berne, le 08.02.2024

Martin Weder  
Directeur

Volker Wetzig  
Responsable bureau de certification

Les certificats actuellement valables sont publiés sous [www.sugb.ch](http://www.sugb.ch).





ASMP Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction pierreux  
Schwanengasse 12  
3011 Berne  
Téléphone: 031 326 26 36  
E-Mail: info@sugb.ch · Site Web: www.sugb.ch

# Rapport d'inspection/de certification du contrôle interne de l'unité de production (CIP) selon **EN 12620:2002 + A1:2008**

## Inspection périodique

Rapport **Nr. 15063-18306**

Société **Gravière de la Cliae-aux-Moines SA**

Usine **Cliae-aux-Moines**

Contact principal  
Société **Anthony Ponge**

Inspecteur ASMP **Guy Herminjard**

Date de l'inspection **31.10.2025**

Requête de  
l'inspecteur **Réussi**

Le certificat peut être reconduit.

Guy Herminjard, Inspektor SÜGB (07.11.2025)



Evaluation du  
responsable du  
bureau de  
certification **Réussi**

Le CPU fait une très bonne impression. Le certificat est maintenu.

Volker Wetzig, Leiter Zertifizierungsstelle (12.11.2025)



Émis le 14.11.2025 (pdf créé)

### Instruction sur les voies du recours

Une organisation qui s'est soumise à un audit et qui n'approuve pas une décision de certification ASMP, peut faire appel à l'organe de contrôle technique de l'ASMP. Celui-ci remplit les fonctions d'un tribunal arbitral et se prononce en dernier ressort sur le bien-fondé matériel de la décision de certification (voir statuts art. 9.6).